



Département de l'Oise  
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS

Canton de Chaumont-en-Vexin

Tél. 03.44.47.52.22

Fax. 03.44.47.52.24

Courriel : [mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr](mailto:mairie.jouysousthelle@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.jouysousthelle.fr](http://www.jouysousthelle.fr)

## **Conseil Municipal de JOUY SOUS THELLE**

**EXTRAIT**

**Compte-rendu de la réunion du vendredi 07 octobre 2016 à 20 h 30**

Le sept octobre deux mil seize, neuf membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie en séance ordinaire à vingt heures et trente minutes sous la présidence de Monsieur Hervé LEFEVRE, Maire.

**Etaient présents :** MM. Hervé Lefèvre, Christophe Aubry, M<sup>mes</sup> Suzanne Bouychou, Annie Degenne, MM. David Rogier, Joël Hersan, Maurice Monge, M<sup>mes</sup> Delphine Fettke et Marie-Hélène Caron-Parte.

**Etaient absents :** MM. Franck Mouchez, Michel Pariselli, Ludovic Piridjanians, Rémi Kaiser, M<sup>mes</sup> Séverine Bordeau et Aurélie Lefèvre.

**Pouvoirs :** M. Pariselli à M<sup>me</sup> Bouychou / M<sup>me</sup> Lefèvre à M<sup>me</sup> Fettke / M<sup>me</sup> Bordeau à M<sup>me</sup> Degenne et M. Kaiser à M. Monge

Madame Delphine Fettke est désignée Secrétaire de séance à la majorité des membres présents.

### **I / Choix des entreprises pour les travaux de la Chapelle de la Chaire à Loup**

Les membres de la Commission Travaux se sont réunis afin d'étudier les devis relatifs aux travaux de la 3<sup>ème</sup> tranche de la Chapelle de la Chaire à Loup.

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour valider** le choix des entreprises par la Commission de Travaux, à savoir :

- Maçonnerie : Entreprise DOS SANTOS d'Aux Marais pour un montant de 7 439 €HT
- Menuiserie Charpente : Entreprise GODO de Lachapelle aux Pots pour un montant de 3 721 €HT

Le plan de financement est le suivant :

**Montant total HT des travaux 11 160,00 €**

- **Réserve parlementaire M. MANCEL** : 3 000,00 €
- **Fondation du Patrimoine** : 1 000,00 €
- **Mécènes** : 4 000,00 €
- **Commune** : 3 160,00 €

Les travaux débiteront à réception de l'arrêté de subvention de Monsieur MANCEL, Député.

Le Conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les devis.

**10 conseillers sont « Pour »**  
**2 conseillers s'abstiennent – M. Kaiser et M<sup>me</sup> Lefèvre**  
**M. Monge ne participe pas au vote**

## **II / Tarifs de location de la salle socio-culturelle**

Le **Conseil Municipal délibère et vote pour augmenter** les tarifs de location de la salle socio-culturelle, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir :

- ½ journée au prix de 150 €
- 1 journée au prix de 300 €
- le week-end au prix de 500 €
- Caution fixée à 800 € avec assurance RC en cours de validité

La location est réservée aux habitants de Jouy sous Thelle.

Les contrats de locations seront rédigés en fonction de ces éléments.

*13 conseillers sont « Pour »*

## **III / Travaux d'éclairage rue de St Michel**

Des travaux sont nécessaires pour la viabilisation d'un terrain rue de St Michel.

La totalité des travaux s'élève à 8 316,51 €TTC.

Une partie est prise en charge par le SE60 (syndicat d'électrification), l'autre partie, à savoir la somme de 4 210,23 € reste à charge de la Mairie.

Le **Conseil Municipal délibère, vote et accepte la réalisation** de ces travaux d'énergie et donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer les engagements.

*13 conseillers sont « Pour »*

## **IV / Modification des statuts du SE60**

Le Syndicat d'Electrification – SE60 – souhaite que les communes adhérentes votent pour la modification des statuts suite à l'adhésion de la Commune de BOUILLANCY et à la modification des secteurs locaux d'énergie.

Le **Conseil Municipal délibère, vote et refuse** la modification des statuts proposé par le SE60 pour les raisons suivantes :

\* en acceptant les nouveaux statuts, le SE60 aura tout pouvoir sur les compétences de développement, de maîtrise d'énergie, la gouvernance.

\* de ce fait, les communes adhérentes n'auront plus la possibilité de faire valoir leur avis.

*13 conseillers sont « Pour » la décision de refuser la modification des statuts*

## **V / Création d'une régie de recettes diverses**

A la demande de Madame le Trésorier d'Auneuil, il est nécessaire de mettre en place une régie de recettes diverses permettant d'encaisser des espèces et autres produits numéraires.

**Le Conseil Municipal délibère et vote pour créer** une régie de recettes diverses installée à la Mairie de Jouy sous Thelle et qui fonctionnera toute l'année.

Madame Laurence ROBILLARD, Rédacteur, est nommée régisseur titulaire

Madame Virginie HOHN, Adjoint Administratif, est nommée régisseur suppléant

Le régisseur titulaire percevra, une fois par an, une indemnité de fonction fixée à 110 € brut.

La régie encaisse les produits suivants :

- Les dons
- Location de salle et matériel (selon la délibération en vigueur)
- Les photocopies (uniquement en noir et blanc) :
  - o Format A4 au prix unitaire de 0,30 €
  - o Format A3 au prix unitaire de 0,60 €

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de rédiger l'acte constitutif de cette régie, de prendre les arrêtés correspondants à la nomination des régisseurs et de mettre en place le fonctionnement de cette régie dans l'immédiat.

*13 conseillers sont « Pour »*

## **VI / Convention avec la CCVT pour les chemins de randonnée**

Après avoir pris connaissance du dossier relatif à l'élargissement du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée à un circuit de découverte traversant le territoire de la commune :

**Le Conseil Municipal délibère et vote pour :**

- 1** Donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé « Sur les pas de Mary CASSAT ».
- 2** Donner son accord sur l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de randonnée des chemins ruraux suivants :  
Chemin Vicinal n°2 dit Chemin du Fayel-Bocage à Jouy-Sous-Thelle  
Chemin dit de la plaine du Surre  
Chemin Vicinal n°4 dit Chemin de Jouy-Sous-Thelle à Beaumont les Nonains.
- 3** S'engager à conserver le caractère public et ouvert aux voies et chemins inscrits.
- 4** S'engager, en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution.
- 5** S'engager à accepter le balisage et le panneauage du circuit.

*13 conseillers sont « Pour »*

## **VII / Future Mairie : demande de subvention (modification de la délibération)**

Le dépôt du permis de construire a été enregistré ce jour et le chiffrage n'étant pas finalisé pour cause de lancement de l'appel d'offre prochainement, le sujet est reporté à une prochaine séance.

## **VIII / Bibliothèque et Salle Informatique de l'Ecole : demande de subvention (modification de la délibération)**

Le chiffrage des travaux n'étant pas finalisé, le sujet est reporté à une prochaine séance.

Monsieur le Maire donne lecture des comptes, selon les délégations qui lui ont été consenties, à savoir pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 04 octobre 2016.

Il ressort à ce jour un résultat de clôture excédentaire de 372 409,51 €.

La séance est levée 21 h 50

**Le 11 octobre 2016**

*Le Maire, Hervé LEFEVRE*

# **Informations**

## **PERMANENCES DE LA MAIRIE**

La Mairie sera fermée le samedi 12 novembre 2016.

## **L'Agence Postale Communale est ouverte :**

*Lundi de 9 h 00 à 12 h 00*

*Mardi de 15 h 30 à 18 h 30*

*Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00*

*Jeudi - Fermé*

*Vendredi de 15 h 30 à 18 h 30*

*Samedi de 9 h 00 à 12 h 00*

Exceptionnellement, l'Agence Postale sera fermée le samedi 12 novembre 2016.

## ***Bibliothèque Solidaire***

### **Appel aux dons**

Afin de créer une **bibliothèque solidaire** au sein de L'Agence Postale Communale (APC), nous recherchons des **livres, BD, romans, revues, journaux ... en bon état**.

Vous pouvez déposer vos dons à l'APC aux horaires d'ouverture.

Merci à l'avance pour votre solidarité.

### **Fonctionnement**

L'Agence Postale Communale (APC) vous propose une bibliothèque solidaire qui fonctionnera ainsi (au choix) :

- **Prenez un livre, emportez-le, lisez-le et rapportez-le à l'APC**

**Prenez un livre et déposez à la place un autre livre de votre choix (roman, bande dessinée, revue, journal ...).**

**Vous pouvez joindre le personnel de l'Agence Postale au 03 44 02 08 95.**

## **CHAPELLE DE LA CHAIRE A LOUP**

La souscription auprès de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de la Chapelle de la Chaire à Loup est toujours ouverte. Si vous souhaitez faire un don (de façon à réduire la charge communale des travaux de restauration), vous pouvez retirer un bulletin de souscription en Mairie ou sur le site officiel de la Mairie. Merci à l'avance de votre générosité et de votre implication à la restauration et à la conservation du Patrimoine.

## **BACS POUR LE RECYCLAGE**

La Mairie met à votre disposition des bacs pour le recyclage :

- Stylos
- Cartouches d'encre
- Ampoules
- Piles, batteries et téléphones portables
- Bouchons plastiques

## **REDUCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Dans le cadre des économies d'énergie (Grenelle de l'environnement), la Commune a décidé de réduire l'amplitude de l'éclairage public.

Après réflexion, le conseil municipal (lors d'une réunion de travail) a décidé de faire l'essai de 2 à 3 mois et de procéder à l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 5 heures.

Il faut savoir que Jouy sous Thelle s'était fait remarquer depuis plusieurs mois par les autorités pour son illumination toute la nuit à longueur d'année, alors que plusieurs communes voisines avaient franchi le pas de l'extinction. Il est également rappelé que la Gendarmerie, lors d'une réunion avec les Voisins Vigilants, ont présenté leurs statistiques, il s'avère que les cambriolages ne sont pas plus élevés lorsqu'une commune se retrouve dans le noir.

La mise en place de cette extinction a été validée le 23 septembre 2016 en réunion de travail avec l'ensemble des élus présents et mis en service le mardi 27 septembre 2016. Afin de réduire également le coût des déplacements, la Société EIFFAGE FORCLUM a profité de mettre en service cette nouvelle horloge lors d'un passage pour le remplacement des ampoules défectueuses.

Pour information :

- \* le coût de l'éclairage public en 2015 était de plus de 20 000 €TTC.
- \* à ce jour, la somme de 20 762,91 €TTC a été dépensée en éclairage public, alors que l'année 2016 n'est pas terminée.
- \* les illuminations de fin d'année, branchées sur l'éclairage public, ne fonctionneront pas durant la tranche horaire de 23 h à 5 heures.

## **CENTRE AERE**

Le Conseil Municipal propose aux parents dont les enfants sont scolarisés un nouveau sondage sur la fréquentation du Centre Aéré le mercredi afin de connaître vos besoins pour une éventuelle ouverture du site de Jouy sous Thelle. Vous trouverez un bulletin réponse dans le cahier d'école de vos enfants.

Nous vous demandons de remplir ce questionnaire uniquement pour une fréquentation régulière et certaine. Il est inutile de remplir ce bulletin pour valoriser les quotas.

# Renseignements utiles

## ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Il est rappelé que l'entretien des espaces verts (devant son habitation) est à charge des habitants. Afin de respecter le voisinage, la tranquillité de chacun, il est rappelé qu'il est strictement interdit d'utiliser les engins de jardinage à moteur tels que **tondeuses, tronçonneuses** ... en dehors des jours et horaires ci-dessous :

*Jours ouvrables et samedis → de 8 h à 12 heures et de 14 h à 19 heures,*

*Dimanches et jours fériés → de 9 h 30 à 13 heures.*

S'agissant des **motos, quads** ... il est demandé **d'éviter d'en faire le réglage dans les jardins ou dans la rue** et il est strictement interdit de **s'amuser à tourner** avec ces engins, à toute allure, dans les rues du village, ceci pour des raisons évidentes de sécurité et de tranquillité.

Il est également rappelé qu'il **est interdit de déposer tous déchets et encombrants dans les terrains privés** tels que les bois, chemins, pâture, terrain nu ... Des décharges publiques sont à votre disposition à Liancourt Saint Pierre ou entre Porcheux et La Houssoye, veuillez retirer en Mairie une carte d'accès.

Il est rappelé par la Communauté de Communes que les déchets entreposés dans une remorque doivent être protégés par un filet lorsque vous vous rendez à la déchetterie, de façon à ne pas les perdre.

## LES ENCOMBRANTS

Il est rappelé que les encombrants seront collectés le Jeudi 20 octobre 2016. Veuillez sortir vos déchets (matelas, meubles, électroménagers ...) le mercredi soir et les ranger correctement sur le trottoir.

## PROPRETE HYGIENE CANINE

Lors d'une précédente réunion, il était envisagé que la Commune pourrait mettre à disposition des sacs pour la propreté canine.

Etant donné le coût élevé de l'achat du matériel (288 €HT une borne complète et 188 €HT les 200 sacs), le conseil municipal n'a pas souhaité investir dans ce projet.

Il est par conséquent demandé aux maîtres de ramasser les déjections canines lors des promenades, il s'agit d'un geste simple, d'une éducation et d'un savoir-vivre.

## CAMPAGNE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

Une campagne de sensibilisation auprès du grand public sera organisée par la Croix Rouge Française du 31 octobre au 26 novembre 2016.

Il est rappelé que les personnes seront identifiables par un badge et des vêtements aux couleurs de l'association.

Ces campagnes visent à sensibiliser les individus sur les missions d'intérêt général, elles ont également l'objectif de trouver de nouveaux soutiens, mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Par mesure de précaution, vous pouvez également demander la carte d'adhérent à la personne qui se présentera à votre domicile pour cette campagne.

## **PERMANENCE JURIDIQUE**

L'ordre des Avocats au Barreau de Beauvais propose un samedi par mois une permanence juridique. Celle-ci aura lieu en Mairie de 9 h à 12 heures. Vous serez informé des dates de permanences dans le cadre de la Mairie et sur le site officiel de la Mairie.

## **RECRUTEMENT AU FCJ**

L'association du Football Club de Jouy sous Thelle (FCJ) recherche pour la saison 2016/2017 des jeunes joueurs âgés de 5 à 15 ans, ainsi que des dirigeants.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Monsieur Romain PHILIPPE, Président, au 06 25 05 76 25 ou par mail : [fcjouyssthelle@gmail.com](mailto:fcjouyssthelle@gmail.com)

## **BENEDICTION DES TOMBES**

Le Père CHAPUIS procèdera à la bénédiction des tombes au Cimetière de Jouy sous Thelle le mercredi 02 novembre 2016 à 14 heures.

## **OFFRE SOCIALE INTERNET**

Les personnes titulaires :

- Du revenu de solidarité active (RSA)
- De l'allocation adulte handicapée (AAH)
- De l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- Des invalides de guères

Peuvent bénéficier de l'aide exceptionnelle pour les impayés de factures téléphoniques et des débits de l'offre sociale internet.

La demande doit être adressée au Conseil Départemental de l'Oise par lettre recommandée avec avis de réception.

C'est le fond de solidarité pour le logement (FSL) qui analyse la demande, en tenant compte du niveau de ressources et de la situation familiale de l'abonné au téléphone.

## **LE PASS PERMIS**

Le Conseil Départemental propose aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen » avec une aide de 600 € aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Si vous êtes intéressé, veuillez-vous renseigner en Maire.